

Décision

Générale

colonial

Décision n° 703 augmentant la gratification mensuelle de l'akel Gouri Hamad.

n° 703

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date de publication
29 juin 1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 393 en date du 21 mai 1945 nommant Gouri Hamad, akel de la tribu data Galaëla, fraction Assa Gourar

Vu la décision n°198 en date du 8 février 1946 fixant da solde de Gouri Hamad à 240 francs

Vu le rapport n° 160 en date qu 20 mai 1947 du commandant de cercle de Dikhil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La gratification mensuelle de l'akel Gouri Hamad est augmentée et portée de 290 francs à 400 francs, à compter du 1er juillet 1947. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.